

Ce lundi 15 avril s'ouvre à Bruxelles le procès en appel des «cash companies». Au cœur de cette gigantesque affaire de fraude fiscale (ou présumée comme telle), se trouve le très discret prince Henri de Croÿ-Solre. Portrait.

L'affaire des sociétés de liquidités a déjà fait couler beaucoup d'encre (*lire Trends-Tendances du 14 juin 2012*). Une quarantaine d'inculpés, dont Henri de Croÿ-Solre, des montages fiscaux débouchant sur les paradis les plus exotiques, un manque à gagner pour l'Etat estimé à plusieurs dizaines de millions d'euros, 12 ans d'instruction (amenant à l'incarcération d'Henri de Croÿ dans la tristement célèbre prison de Lyon-Perrache), de multiples incidents de procédure (provoquant le retrait de son premier avocat Thierry Afschrift) et un procès en première instance sous haute tension: cette

remment avec les deux autres condamnés pour fraude fiscale).

Ce 15 avril, le feuilleton judiciaire reprend donc. Avec, toujours en tête d'affiche, notre intéressé et son avocate, la très tenace Michèle Hirsch, grande gagnante du fameux procès KB Lux.

Famille proche de Mitterrand

Mais qui est vraiment celui qui est considéré par l'Etat comme la «tête pensante» et le «bénéficiaire économique» du mécanisme incriminé? Historiquement, la famille de Croÿ puise ses racines en Picardie et dans le Hainaut. Mais la branche des Croÿ-

la Légion d'Honneur par l'ancien président socialiste.

Un de ses neveux, Léopold de Croÿ, également résistant, eut quatre enfants: deux filles (Jacqueline et Eléonore) et deux fils (Emmanuel et enfin Henri). «Mon père était avocat, raconte ce dernier. C'était un intellectuel; il avait le cœur plutôt à gauche. Il était considéré par la noblesse belge comme un original.»

A Bruxelles, la maison familiale était fréquentée par une faune bigarrée. Parmi les habitués, il y avait le prince régent Charles, un «rebelle» façon prince Laurent. Citons aussi Alfredo Bryce Echenique. L'écrivain péruvien se souvient d'ailleurs avec émotion de cette ambiance romantique et révolutionnaire qui prévalait au numéro 10 de la rue Faider à Ixelles. Allende n'était pas loin...

Influence anglo-saxonne

Dans cet environnement gauchisant, le petit Henri (né à Nevers dans la Nièvre, le 28 septembre 1958) se sent

Sans succès puisqu'il ne parvient pas à s'imposer à la City. Il se retrouve alors aux Pays-Bas dans l'importation automobile. Puis, en 1987, direction Hong Kong où il rejoint l'équipe de MeesPierson. «J'y ai appris le métier de *family office*, c'est-à-dire la gestion et la structuration de patrimoines.» La banque néerlandaise l'envoie ensuite à Londres.

C'est là qu'il rencontre la Colombienne Maria Patino, qui devient son épouse et lui donne trois enfants. «Mes enfants se sentent à la fois belges et colombiens», précise-t-il. Toujours l'Amérique latine...

C'est également à Londres qu'Henri de Croÿ noue ses premiers contacts avec les responsables de la Générale de Banque. Il débarque donc dans la filiale londonienne de la grande banque belge. «C'est là que je me suis familiarisé aux techniques anglo-saxonnes de défiscalisation et, notamment, aux trusts.» Après un passage à la Banque Degroof à Luxembourg, il se met à son compte. Il rachète

AFFAIRE DES SOCIÉTÉS DE LIQUIDITÉS

Qui est vraiment le prince Henri

saga financière avait tout pour passionner les amateurs de criminalité en col blanc.

Au pénal, cela a abouti à l'acquiescement de 38 personnes et à la condamnation de cinq prévenus dont trois pour fraude fiscale, parmi lesquels Henri de Croÿ, qui a écopé de trois ans avec sursis. Au civil, il a été condamné à rembourser à l'Etat belge la somme de 4,4 millions d'euros (solidai-

Solre à laquelle appartient Henri de Croÿ n'est pas aussi aisée qu'on ne l'imagine.

En réalité, sa famille vit depuis longtemps dans ce département de la Nièvre (Bourgogne) que François Mitterrand a si bien connu. Sa grand-tante Marie de Croÿ, fut une figure éminente du maquis nivernais pendant la Seconde Guerre mondiale. Elle fut d'ailleurs décorée de

comme un poisson dans l'eau. Ce n'est donc pas un hasard s'il atterrit à l'ULB pour accomplir ses études de droit. «J'adhérais aux principes de la libre-pensée», précise-t-il. Il effectue ensuite son service militaire comme officier de réserve à la Force aérienne belge, avant de prêter serment au barreau de Bruxelles. Mais il ne reste pas longtemps avocat et part très vite à Londres.

avec Emmanuel, son frère aîné, la fiduciaire Jawer à Couvet dans le canton suisse de Neuchâtel. Sa carrière de gestionnaire de patrimoine prend une tournure plus familiale. C'est à ce moment-là qu'il a l'idée d'appliquer son savoir-faire britannique aux PME belges. Avec les conséquences judiciaires que l'on sait.

En attendant le procès en appel, Henri de Croÿ conti-

nue à travailler avec son frère à Couvet en Suisse. Sans tralala. «Je n'ai rien hérité de mon père si ce n'est son titre, affirme Henri de Croÿ. Par contre, il m'a inculqué le sens du devoir et de l'effort.»

«Zwarte Prins»

Pendant tout le procès en première instance, les magistrats ont fait allusion au titre de prince d'Henri de Croÿ. Ce titre l'a-t-il aidé à exercer son métier de *family office*? «Occasionnellement, cela peut être positif, concède l'intéressé. Mais c'est plutôt un handicap. Cela suscite des réactions irrationnelles, parfois même de l'agressivité. Par exemple, certains journalistes en Flandre ont cru que j'avais des relations particulières avec le Palais. Je constate que la haine sociale est encore forte en Belgique. C'est d'ailleurs pour cela que j'ai quitté mon pays: je suis parti à l'étranger et je me suis fait moi-même.» Une humilité qui est confirmée par un de ses amis proches: «En plus de 30 ans, je n'ai jamais entendu Henri faire usage de son titre.»

de Croÿ?

Il n'empêche, d'aucuns se posent la question: Henri de Croÿ a-t-il bénéficié de réseaux spécifiques dans notre pays? Vraisemblablement, non. «Installé à l'étranger, Henri de Croÿ est également étranger aux mondanités belges. En outre, la majeure partie de sa famille résidant en France, il n'a que peu de relais familiaux en Belgique», confie Eric d'Huart, qui l'a

connu sur les bancs de l'ULB. Et dans les cercles d'affaires? Que ce soit au Cercle Gaulois, au Cercle de Lorraine ou au Cercle de Wallonie, Henri de Croÿ est inconnu au bataillon.

Acharnement judiciaire?

Le fait qu'Henri de Croÿ ne possède ni les privilèges ni les réseaux qu'on pourrait lui prêter ne le dispense pas néces-

sairement. L'avenir nous dira si la cour d'appel confirme ou non sa culpabilité. A-t-il volontairement franchi la ligne rouge? Ou a-t-il été instrumentalisé par certains éminents fiscalistes prêts à tout pour donner du crédit à leurs doctrines, comme certains le laissent entendre en coulisses? A moins que le parquet d'Anvers, informé indûment à l'époque par Karel Antho-

nissen, fonctionnaire zélé de l'ISI à Gand, n'ait incité les magistrats du nord du pays à se montrer intransigeants à l'égard d'une trentaine de francophones, dont un prince... Quoi qu'il en soit, si le procès en appel aboutissait à l'acquiescement d'Henri de Croÿ, ce serait probablement le plus grand fiasco judiciaire depuis le procès KB Lux en Belgique.

© PAUL CROSJEAN



IMAGE GLOBE/ JONAS HAMERS